



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

18^e séance

Vendredi 21 octobre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen (Finlande)

*En l'absence du Président, M^{me} Borland (Belize),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation des travaux

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Le Président de l'Assemblée générale prendra la parole devant la Commission aux alentours de 10 h 45. Quant aux intervenants pour le prochain point de l'ordre du jour, relatif au mécanisme de désarmement, ils doivent quitter New York ce soir. En conséquence, je propose qu'après l'intervention du Président de l'Assemblée générale, nous passions à l'examen de la dernière table ronde et que lundi, lorsque nous nous réunirons de nouveau, nous revenions au point de l'ordre du jour relatif au désarmement et à la sécurité au niveau régional, pour entendre le reste des déclarations des États Membres.

Il en est ainsi décidé.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
La Commission va maintenant poursuivre la table

ronde sur le groupe de questions 6, « Désarmement et sécurité au niveau régional », qui a été suspendue hier pour permettre le déroulement de la cérémonie de remise des certificats aux nouveaux diplômés du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

Puisque les experts ont pris la parole hier devant la Commission, je vais suspendre la séance pour permettre aux membres de la Commission d'avoir un débat interactif avec eux dans le cadre d'une séance officielle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 10 h 15, est reprise à 10 h 45.

Le Président assume la présidence.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, qui est parmi nous aujourd'hui pour nous faire part de ses réflexions sur les questions de désarmement et de sécurité internationale et de développement.

Diplomate accompli, le Président de l'Assemblée générale a apporté de remarquables contributions aux efforts internationaux visant à mener à bien le programme d'action multilatéral dans de nombreux domaines essentiels, notamment s'agissant de la paix et de la sécurité internationales.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



À cet égard, un fait qui mérite d'être signalé en particulier est que quand son pays, le Qatar, qui siégeait au Conseil de sécurité en 2006 et 2007, a assumé la présidence du Conseil en décembre 2009, le Président a dirigé les délibérations du Conseil sur toute une gamme de questions complexes liées à la paix et la sécurité. L'une des actions les plus notables du Conseil à cette époque a porté sur la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme.

L'intérêt que manifeste le Président en étant parmi nous aujourd'hui doit être pour nous une source d'inspiration et redonner de l'élan à nos délibérations.

Votre Excellence, c'est un honneur et un privilège de vous accueillir à la présente séance de la Première Commission, et je vous invite à prendre la parole devant la Commission.

M. Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale (*parle en arabe*) : Je suis honoré de prendre la parole devant la Commission aujourd'hui.

Je voudrais féliciter le Représentant permanent de la Finlande, Monsieur l'Ambassadeur Viinanen, pour le brio avec lequel il dirige les travaux de la Première Commission, dont l'ordre du jour contient des questions importantes.

Il n'entre pas dans la tradition que le Président de l'Assemblée générale prenne la parole devant la Première Commission. C'est donc mon intérêt personnel, et non la tradition, qui m'amène aujourd'hui à transmettre à la Commission un message de félicitations et d'encouragement.

Alors que la Commission s'apprête à adopter les projets de résolution dont elle est saisie, il me semblait important de renouveler mon appui à vos travaux. Je nourris l'espoir que, dans un esprit de compréhension, de coopération et de compromis, vous parviendrez non seulement à obtenir des résultats positifs, mais également à faire avancer, à tous les niveaux, la cause du désarmement et de la maîtrise des armements.

Comme je l'ai dit à l'ouverture de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, cette année sera une année importante pour les questions de désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, qui demeure une priorité de premier plan et de plus en plus pressante pour les Nations Unies.

L'an prochain sera marqué par un calendrier particulièrement chargé s'agissant des questions de désarmement et de la maîtrise des armements,

notamment avec la conférence pour un traité sur le commerce des armes, la Conférence d'examen du Programme d'action contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en 2015. Plusieurs autres séances tout aussi importantes sont également prévues.

Je peux assurer la Commission que je tiendrai les consultations adéquates avec les parties intéressées et ferai tous les efforts possibles pour réaliser, dans ces domaines, les progrès concrets attendus depuis longtemps.

La revitalisation du mécanisme de désarmement, y compris de la Conférence du désarmement à Genève, occupera une place centrale dans notre ordre du jour. Comme la tradition veut que de nombreux experts de Genève participent aux travaux de la Première Commission, j'espère que cela favorisera une meilleure compréhension mutuelle quant à la nature complémentaire des travaux entrepris à Genève et à New York, et permettra d'améliorer le fonctionnement général du mécanisme de désarmement.

J'appelle donc tous les membres de la Commission à poursuivre de manière constructive et en pensant à l'avenir les phases restantes des travaux de la Commission. J'espère que vous chercherez, dans la plus grande mesure possible, à forger un consensus. J'attends avec impatience de constater que vos travaux progressent et je souhaite que vos délibérations soient couronnées de succès.

Enfin, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale, je suis pleinement résolu, de même que mon équipe tout entière, à coopérer avec l'ensemble des membres de la Commission pour faire avancer l'ordre du jour de l'Assemblée. Je reconnais le rôle important de la Commission et je la remercie pour sa contribution au succès global des travaux de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je remercie encore une fois le Président de l'Assemblée générale de sa présence parmi nous aujourd'hui et de sa déclaration très instructive.

Je sais que vous êtes très occupé, Monsieur le Président, car l'Assemblée générale est en train de procéder à l'élection de nouveaux membres du Conseil de sécurité, et vous devez retourner à cette séance. Nous apprécions vivement que vous ayez pris le temps de venir nous parler. Encore une fois, merci.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons poursuivre notre débat officieux avec la table ronde sur le désarmement régional.

La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 11 h 20.

M^{me} Borland (Belize), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise ce matin, nous allons maintenant examiner le groupe de questions 7, « Mécanisme pour le désarmement », en commençant par une table ronde avec le Président de la Conférence du désarmement, le Président de la Commission du désarmement, le Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Je donne d'abord la parole au Président de la Conférence du désarmement.

M. Reyes Rodriguez, Président de la Conférence sur le désarmement (*parle en espagnol*) : Madame la Vice-Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que l'Ambassadeur de Finlande, Président de la Commission, pour votre accession à ces fonctions très importantes. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'Ambassadeur Viininen à Genève, et je l'assure à nouveau de notre appui dans sa conduite des travaux de la Commission et renouvelle notre soutien à l'ensemble du Bureau.

Avant d'aborder directement la question, je voudrais faire un rappel historique et partager brièvement quelques réflexions concernant la situation actuelle à la Conférence du désarmement.

La Conférence est la seule instance multilatérale de négociation dans le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Elle a été créée par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978. Depuis, plusieurs accords relatifs au désarmement international et à la maîtrise des armements y ont été négociés, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la

Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles; les traités relatifs au fond des mers; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Conférence entretient des liens particuliers avec l'ONU. Elle définit elle-même son ordre du jour annuel ainsi que son règlement intérieur, en tenant compte des recommandations de l'Assemblée générale, des propositions des États membres de la Conférence et, bien entendu, des décisions qu'elle a prises. Elle présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale voire plus fréquemment le cas échéant, comme c'est le cas aujourd'hui.

Les réunions de la Conférence se tiennent dans les bâtiments de l'ONU et son secrétariat est assuré par le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement. Le Secrétaire général de la Conférence est nommé directement par le Secrétaire général de l'ONU, en consultation avec les membres de la Conférence, et à ce titre il en est donc le représentant personnel. Je voudrais à cet égard mentionner tout particulièrement M. Tokayev et M. Jarmo Sareva.

Depuis sa création, la Conférence du désarmement s'est acquittée de différentes missions. Chaque fois qu'il y a eu consensus autour d'un mandat de négociation, la Conférence a engagé des processus de négociation qui, comme je l'ai déjà indiqué, ont par le passé donné des résultats satisfaisants.

Lorsqu'elle n'a pas de mandat pour négocier, la Conférence procède à des échanges préliminaires avant l'ouverture de négociations. Elle engage notamment un dialogue sur la portée des mandats éventuels, en précise les objectifs et examine les aspects juridiques et liés à la sécurité d'un ensemble de questions relatives au désarmement. Aujourd'hui et à l'issue d'efforts acharnés, le désarmement nucléaire en général, les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et les assurances de sécurité négatives à donner aux États non dotés de l'arme nucléaire font partie des thèmes examinés.

Faute d'accord sur la manière de traiter ces questions, la Conférence n'a pas été en mesure d'aller plus loin et d'avancer sur le fond, et ce, depuis la fin des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ceci explique qu'au cours de consultations récentes, un groupe d'États a exprimé à plusieurs reprises son mécontentement face à l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence depuis quelques années. Un certain nombre d'États a laissé entendre que le moment était venu de se détourner de la Conférence du désarmement pour envisager d'autres processus de négociation.

Nous considérons que le fait de remplacer la Conférence par des arrangements improvisés au cas par cas en dehors du cadre de l'ONU et placés sous la conduite d'un nombre réduit d'États serait un dangereux pas en arrière. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement est capable de négocier simultanément un traité sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, un traité interdisant une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, un traité donnant des garanties de sécurité négatives aux États non dotés de l'arme nucléaire, tel Cuba, et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

À sa session de 2011, la Conférence a tenu une série de séances plénières et informelles pour examiner toutes les questions de fond inscrites à son ordre du jour, conformément au calendrier arrêté par la présidence chinoise, assumée par l'Ambassadeur Wang. En outre, la Conférence a tenu cette année plusieurs réunions auxquelles ont participé les ministres des affaires étrangères de différents pays et régions qui, dans leur majorité, ont exprimé leur appui à cette instance et fait part, pour un grand nombre d'entre eux, de leur préoccupation face à la situation actuelle.

De même, plusieurs hauts responsables du système des Nations Unies, notamment le Secrétaire général de l'ONU, et du dispositif international pour le désarmement, dont le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont participé à diverses séances de la Conférence.

De manière générale, les débats auxquels ces visites ont donné lieu ainsi que les sessions ultérieures

ont été caractérisés par une autocritique axée sur la situation qui règne actuellement au sein de la Conférence et sur ses causes profondes.

Dans le cadre du débat général de la Conférence, les délégations ont exposé ou précisé leurs positions sur les grands points de l'ordre du jour, lesquelles ont été dûment consignées dans les documents officiels de la session de la Conférence. Le 1^{er} septembre, le Président de la Conférence a adressé une lettre à la Conférence sur ces questions, dans laquelle il a communiqué les rapports oraux des cinq coordonnateurs, préparés individuellement et mis en forme par le Président, sur les travaux menés dans le cadre des réunions informelles tenues sur ces questions.

Toujours dans le cadre de la session 2011 de la Conférence, il y a eu des discussions approfondies sur ce que nous considérons être une question incontestable du désarmement international. Les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions concernant l'arrêt de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire. À cet égard, 12 documents ont été présentés à la Conférence, ce qui montre que ce sujet est une priorité du programme international de désarmement.

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, deux documents ont été présentés à la Conférence. Le premier porte sur le rapport de synthèse de la dixième Conférence annuelle sur la sécurité dans l'espace, organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en avril. Le deuxième, présenté par le Nigéria au nom du Groupe des 21, porte sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans sa déclaration, le Groupe a soulevé la question de la mise en place d'accords internationaux efficaces qui donneraient des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. La Conférence a également abordé les points de l'ordre du jour consacrés aux nouvelles armes de destruction massive et à leurs vecteurs, aux armes radiologiques, au programme global de désarmement et à la transparence dans le domaine des armements.

Pour ce qui est d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, les États membres ont exprimé leurs vues concernant la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les

négociations multilatérales sur le désarmement, organisée le 24 septembre 2010, et les débats de suivi. Ils ont également examiné la situation au sein de la Conférence du désarmement et envisagé les moyens de la renforcer à l'occasion de réunions informelles organisées les 9 et 14 juin 2011.

Le 30 juin 2011 a eu lieu une séance plénière informelle en présence du Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général, au cours de laquelle les membres de la Conférence ont abordé les questions de la revitalisation des travaux de cette dernière et de la promotion des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. Toujours à ce sujet, les délégations membres de la Conférence et celles ayant le statut d'observateur ont, à l'occasion de la séance plénière organisée le 4 août 2011 sous la présidence de la République populaire démocratique de Corée, exprimé leurs vues sur le débat qui s'est déroulé à l'Assemblée générale du 27 au 29 juillet dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau de 2010.

Compte tenu de l'importance croissante que revêt le désarmement multilatéral et afin de faire fond sur les efforts déployés par la Conférence du désarmement en vue d'établir un programme de travail pour la session de 2011 et d'entamer dès que possible les travaux de fond, la Conférence a demandé au Président en exercice, en l'occurrence Cuba, et au prochain Président, l'Équateur, d'organiser des consultations durant la période intersessions et, si possible, de formuler des recommandations en tenant compte de toutes les propositions pertinentes, notamment celles qui ont été présentées en tant que documents de la Conférence du désarmement, ainsi que des opinions exprimées et des débats organisés, et de tenir dûment informés les membres de la Conférence du déroulement de leurs consultations.

En résumé, en 2011, la Conférence du désarmement s'est consacrée à deux aspects particulièrement importants. Premièrement, elle a poursuivi l'examen des points de son ordre du jour, qui ont fait l'objet d'un débat approfondi, sans pour autant parvenir à s'entendre sur un mandat de négociation concernant un quelconque des points principaux. Je répète : il n'y a aucun mandat de négociation sur aucune des questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour. Deuxièmement, elle a abordé en détail la question de sa situation actuelle, ce qui a mis en évidence des opinions politiques divergentes quant aux

raisons ayant conduit à cet état de fait et aux moyens d'y remédier.

Nous sommes persuadés que les membres de la Conférence et les États observateurs sont convaincus de la nécessité de trouver une formule permettant de sortir enfin de l'impasse actuelle. Cela ne sera possible que si tous les membres, et j'insiste sur ce point, sont disposés à faire preuve de souplesse, à ne pas rejeter la faute sur un État en particulier, et à faire les compromis nécessaires pour aller de l'avant.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Président de la Commission du désarmement.

M. Al-Bayati, Président de la Commission du désarmement (*parle en anglais*) : Il est indiscutable que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies joue, aux côtés de la Conférence du désarmement et de la Première Commission, un rôle extrêmement important au sein de la triade du désarmement, en tant qu'organe spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions.

Je tiens à souligner le fait que des progrès ont récemment été accomplis au niveau international dans le domaine de la réduction des armements nucléaires. Cependant, le maintien de l'essentiel des arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs demeure une source de préoccupation. C'est pourquoi, il importe de disposer d'un instrument international contraignant qui offre aux pays non dotés d'armes nucléaires des garanties contre la menace ou l'utilisation des armes nucléaires et de proposer des mécanismes permettant de réaliser cet objectif.

Les garanties négatives de sécurité, qui sont considérées comme un élément clef de la sécurité, sont une exigence légitime de la part des États non dotés d'armes nucléaires, car l'élimination progressive des armes nucléaires permettra de renforcer la confiance entre les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces garanties encouragent également les États qui ne sont pas parties au Traité à le devenir, comme l'a confirmé la Cour internationale de Justice dans l'avis consultatif qu'elle a rendu le 8 juillet 1996.

Nous appuyons le programme de travail de la Conférence du désarmement, qui a été adopté en 2009

et devrait permettre d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et d'avancer dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pour cela, il faut redoubler d'efforts et promouvoir les travaux de la Conférence concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Je me félicite de l'important pas en avant que représentent à cet égard la nomination de M. Jaakko Laajava, Secrétaire d'État adjoint au Ministère finlandais des affaires étrangères, en tant que facilitateur de la Conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et le choix de la Finlande comme pays hôte de la Conférence. Une étape importante en vue de la mise en œuvre de la résolution de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (voir NPT/CONF.1995/32 (Part I), Annexe) a ainsi été franchie.

Je vais limiter mes remarques concernant la situation actuelle au sein de la Commission du désarmement à la période de 2011 couverte par mon mandat de Président.

La session de 2011 a été inédite s'agissant des questions de fond abordées et de l'envergure des débats. La liste des questions de fond inscrites à l'ordre du jour pour la période 2009-2011 a été le fruit d'un compromis obtenu en 2009 suite à des négociations minutieuses entre plusieurs groupes régionaux.

Comme le savent les membres de la Commission, il a été décidé que la Commission serait saisie de deux questions de fond : premièrement, les recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires; et deuxièmement, les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement. Le point de l'ordre du jour consacré aux éléments de ce projet de déclaration a été prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/67, dans laquelle elle a chargé expressément la Commission du désarmement, à sa session de fond de 2009, d'élaborer les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et de lui présenter ces éléments pour examen à sa soixante-quatrième session.

Un troisième point, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », devait être abordé après la définition des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement, de préférence en 2010 et, dans tous les cas, en 2011 au plus tard. Malheureusement, les travaux sur la définition des éléments d'un projet de déclaration n'ont pas pu être achevés avant la soixante-quatrième session, comme le prévoyait initialement la résolution 61/67.

En 2009 et en 2010, le Groupe de travail II a tout mis en œuvre pour trouver un terrain d'entente. Toutefois, il n'a pas pu parvenir à un consensus et au début de cette année, lorsque j'ai assumé mes fonctions de président, nous nous sommes retrouvés dans la situation où la Commission n'a plus eu d'autre choix que d'examiner trois questions de fond de l'ordre du jour au cours de la dernière année de son cycle.

On comprendra aisément que, sur le plan pratique, cette situation a donné lieu à un conflit de calendrier entre les trois Groupes de travail. En toute logique, chaque Groupe a disposé de moins de ressources et de moins de temps pour mener à bien ses débats de fond et aboutir à des résultats concrets.

Cette situation inédite rencontrée en 2011 a été aggravée par la désignation tardive du Président de l'un des Groupes de travail et le remplacement du Président d'un des deux autres Groupes de travail. En dépit des efforts louables et opiniâtres des Présidents des trois Groupes de travail, le cycle est arrivé à sa fin sans que la Commission ne soit parvenue à un consensus sur aucune des questions de fond. Cela étant, les Groupes de travail ont eu des discussions utiles qui ont préparé le terrain pour un consensus dans le cadre des travaux futurs de la Commission du désarmement.

Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres du Bureau de la Commission, et en particulier les Présidents des Groupes de travail, M. Knut Langeland de la Norvège, M. Kayode Laro du Nigéria et M^{me} Liseth Ancidey de la République bolivarienne du Venezuela de leur travail acharné dans ces conditions difficiles.

La Commission n'a pas adopté de document final à la fin du cycle en 2011. Cependant, on aurait tort de penser qu'elle a perdu son temps. Même si elle n'a pas pu parvenir à un consensus sur un quelconque point de l'ordre du jour, la Commission a recueilli des éléments

très utiles, qui pourraient servir de base aux débats futurs. Dans plusieurs des Groupes de travail, les membres de la Commission étaient sur le point de trouver un terrain d'entente. Mais, ils n'ont pas eu le temps de mener une dernière série de négociations pour parvenir à des résultats concrets.

Après analyse, la situation qui a caractérisé la dernière année du cycle triennal de la Commission nous fournit assez d'éléments pour tirer certains enseignements et faire plusieurs recommandations de base.

Premièrement, la constitution tardive du Bureau de la Commission par les groupes régionaux a privé le Président et le Bureau de la possibilité fort utile de mener des consultations avant la session sur les méthodes de travail et la manière d'aborder l'examen des questions de fond. La première recommandation est qu'il faudrait organiser des séances d'organisation pour désigner les membres du Bureau et les présidents des Groupes de travail au moins quatre mois avant la session de fond, afin de leur donner le temps d'entreprendre un travail préparatoire en amont de la session. Soit dit en passant, cette recommandation est conforme à la décision 52/492, qui prévoit, entre autres choses, que les groupes régionaux devraient être invités à faire en sorte que les présidents des organes subsidiaires soient élus de bonne heure, de préférence lors de la session d'organisation de la Commission à l'automne, de façon que ces organes puissent tenir des consultations intersessions sur les différents sujets.

Deuxièmement, comme l'expérience de 2011 l'a démontré, la Commission ne peut pas se permettre d'avoir trois questions de fond inscrites simultanément à son ordre du jour. Même si les procédures de la Commission, et plus précisément la décision 52/492, ne s'opposent pas à ce qu'il y ait trois points à l'ordre du jour, les membres conviennent qu'un tel arrangement s'est avéré inapplicable dans les faits. Avoir trois points de l'ordre du jour implique que les trois Groupes de travail partagent les ressources et réduit le temps dont ceux-ci disposent pour mener des travaux fructueux. Par conséquent, ma deuxième recommandation est que la Commission ne doit avoir que deux points traditionnels inscrits à son ordre du jour, sur le désarmement nucléaire et sur le désarmement classique. Dans le cas où l'inscription d'un troisième point est inévitable, son examen doit être strictement limité à un an.

Troisièmement, le remplacement des Présidents des Groupes de travail, en particulier au cours de la dernière année du cycle, n'a pas contribué à la continuité du débat. Malgré tous les efforts des présidents actuels et passés des trois Groupes de travail, les travaux ont inévitablement mis du temps à atteindre leur vitesse de croisière. Par conséquent, ma dernière recommandation est qu'il faut obtenir des présidents des Groupes de travail qu'ils s'engagent pour les trois années du cycle.

Comme la Commission le sait, les présidents des Groupes sont désignés pour un cycle de trois ans. Cet engagement à long terme permettrait aux Groupes de travail de mener leurs travaux sans heurts pendant toute la durée du cycle. La décision 52/492 indique notamment qu'il est souhaitable que les organes subsidiaires soient présidés par la même personne pendant toute la durée de l'examen d'une question de fond.

Enfin, à la lumière de ce que je viens de dire, je saisis cette occasion pour présenter officiellement le projet de résolution (A/C.1/66/L.20) sur le rapport de la Commission du désarmement. Je remercie tous les membres du Bureau élargi de la Commission du désarmement à sa session de 2011 de m'avoir accordé l'appui et l'aval nécessaires pour présenter ce projet de résolution.

S'il est vrai que le projet de résolution est presque similaire au texte adopté les années précédentes, au paragraphe 7, il

« [r]ecommande que la Commission du désarmement intensifie ses consultations afin de parvenir à un accord sur les points de son ordre du jour, conformément à la décision 52/492 de l'Assemblée générale, d'ici au début de sa session de fond de 2012 ».

Comme les années précédentes, nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Sur cette brève présentation, je conclus mon exposé sur la Commission du désarmement.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Présidente du Comité consultatif sur les questions de désarmement.

M^{me} Pellicer, Présidente du Comité consultatif sur les questions de désarmement (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la Commission.

Je tiens également à transmettre à la Commission les salutations du Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général, dont j'ai eu l'honneur de présider les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions cette année.

Comme la Commission le sait, à la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est tenue le 24 septembre 2010, le Secrétaire général avait indiqué qu'il demanderait au Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'entreprendre un examen approfondi des problèmes évoqués à cette réunion, y compris, entre autres, la création éventuelle d'un groupe de personnalités éminentes de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement. Conformément à cette directive, le Conseil a fait de cet examen la question de fond de son programme de travail pour ses deux sessions de 2011.

Le Conseil est un organe indépendant, composé de spécialistes des affaires internationales, se consacrant plus particulièrement aux questions de désarmement et de sécurité internationale. Des universitaires, des diplomates et des membres d'organisations non gouvernementales participent à ses travaux à titre personnel. Il s'agit d'un groupe varié de participants dont les vues ne coïncident pas toujours. Elles reflètent plutôt la diversité d'opinions et d'intérêts qui dominent les débats sur la question du désarmement.

Les travaux menés cette année – qui ont cherché à identifier les raisons de la paralysie de la Conférence du désarmement – ont abouti à des points de vue et à des approches fort différents. Pour certains, la situation est exceptionnelle car elle est liée à un environnement international qui, à l'heure actuelle, n'est pas porteur. Pour d'autres, même s'ils considèrent que cette évaluation de la situation n'est pas sans fondement, il y a trop longtemps que la Conférence ne s'acquitte pas de ses fonctions d'organe de négociations, et ils cherchent des moyens d'assurer la reprise des négociations sur les quatre questions fondamentales de l'ordre du jour.

À sa cinquante-sixième session, tenue à Genève, le Conseil a eu l'occasion de participer à une réunion informelle convoquée par la Conférence du désarmement afin d'avoir un dialogue. Il a ainsi été possible de voir de près certains des problèmes qui

affligent cet organe. Cette expérience a été très utile car elle a permis au Conseil de modifier ses vues, ce que l'on peut voir dans le rapport qui a été distribué et qui contient des différences notables entre les opinions exprimées lors de la réunion de février et celles exprimées à la réunion de juin.

Il n'est pas possible ici de résumer toutes les opinions exprimées. On trouvera la plupart d'entre elles dans le rapport du Conseil qui a déjà été distribué, mais je voudrais mettre en relief trois des problèmes qui ont été soulevés.

Le premier a trait au sentiment général de frustration qui existe face à l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence. Quinze ans, c'est long! Et cette paralysie nuit à la crédibilité et à la confiance dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Si aucune mesure n'est prise dans un futur immédiat, l'ONU risquera plus que jamais de devenir un acteur qui aura perdu toute légitimité dans le processus de désarmement.

Les membres du Conseil pensent que la paralysie actuelle peut être attribuée tant à des problèmes politiques qu'à des problèmes de procédure. Au plan politique, l'obstacle principal, ce sont les problèmes qui existent dans les régions où existent actuellement les menaces les plus graves à la sécurité internationale et dont la solution exige une plus grande volonté politique de la part des différents États concernés.

Par ailleurs, il y a la question des méthodes de travail de la Conférence – y compris la nécessité de trouver un consensus sur les questions de procédure, la pratique consistant à subordonner certaines questions à d'autres, l'adoption annuelle d'un programme de travail, et le temps trop court accordé à la présidence. Tout ceci contribue à la paralysie de la Conférence sans que l'on puisse dire que c'est un seul de ces problèmes qu'il faudrait régler.

Deuxièmement, les membres du Conseil ont beaucoup réfléchi au rôle de l'Assemblée générale à ce stade. Ils ont estimé que l'Assemblée devait agir avec plus de détermination afin de pousser la Conférence à sortir de sa léthargie. Compte tenu des difficultés posées par la réforme interne de cette conférence, certains membres du Conseil ont proposé que cette réforme se fasse par le biais de processus extérieurs dans le cadre de l'ONU, c'est-à-dire, de l'Assemblée générale.

Certains membres ont proposé d'utiliser l'Assemblée générale pour faciliter les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

De même, plusieurs membres du Conseil ont rappelé que la décision de la Conférence figurant dans le document CD 1864 pourrait servir de base à de futures négociations. L'Assemblée générale pourrait créer un organe de négociations. Ils ont signalé cependant que pour obtenir des résultats, il faudrait avoir, d'une part, la ferme adhésion du Secrétaire général à ce processus de négociations et, d'autre part, la participation la plus large possible de tous les États résolus à faire avancer le processus de désarmement, ainsi que des organisations de la société civile.

Troisièmement, les avis des membres du Conseil divergeaient quant à la mise en place d'un groupe de haut niveau de personnalités éminentes. Pour certains, cela pourrait être un instrument utile, mais d'autres voient là un double emploi qui n'amènerait pas forcément à la revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Toutefois, tous les membres du Conseil ont exprimé leur volonté d'apporter leur plein appui aux travaux du groupe si le Secrétaire général décide de l'établir. À cet égard, un appel énergique a été lancé en faveur de l'établissement d'un lien institutionnel étroit entre le groupe de personnalités éminentes et le Conseil.

À la fin de ses délibérations, le Conseil a décidé à l'unanimité de présenter trois recommandations au Secrétaire général.

La première porte sur l'importance pour les membres du Conseil de maintenir leur engagement et leurs efforts personnels afin de revitaliser la Conférence du désarmement en faisant avancer son travail sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour.

La deuxième est en rapport avec le mandat du groupe de personnalités éminentes, au cas où ce groupe serait créé. Le Conseil recommande que l'on demande d'urgence à ce groupe de formuler des recommandations sur la façon de revitaliser l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment la Conférence du désarmement.

Finalement, la troisième recommandation est un appel lancé au Secrétaire général pour qu'il continue à encourager la société civile et les organisations non

gouvernementales à unir leurs efforts pour surmonter l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et contribuer ainsi à avancer vers l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je ne saurais terminer mon intervention sans rappeler que, premièrement, le Conseil consultatif, qui joue un rôle de conseiller auprès de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a loué les activités de recherche menées à bien par l'Institut et a lancé un appel pressant pour qu'une importance accrue soit accordée au financement adéquat de l'Institut. Ce financement n'a cessé de diminuer ces dernières années. La recherche sur le désarmement est une pièce clef qui permettra d'avancer sur des bases solides.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M^{me} Hitchens, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (*parle en anglais*) : Je compte limiter ma déclaration cette année à deux questions relatives au mécanisme de désarmement : premièrement, la Conférence du désarmement; et deuxièmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) dont j'aime à penser qu'il aide au fonctionnement de ce mécanisme.

Compte tenu de ma position à la Conférence du désarmement en qualité de Directrice d'un institut des Nations Unies, qui me permet de tenir le rôle d'observatrice indépendante aux sessions de la Conférence, il m'est difficile de ne pas être très affectée à différents niveaux par la paralysie de la Conférence.

En tant qu'institution, la Conférence du désarmement a pendant longtemps tenu le rôle phare dans la communauté du désarmement à Genève. Elle était la raison pour laquelle les États Membres affectaient à Genève leurs spécialistes des questions de désarmement, afin de négocier à la Conférence et de satisfaire aux exigences annuelles dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques ainsi que d'un nombre croissant de traités sur le droit international humanitaire et, une fois au cours de son cycle d'examen quinquennal, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La présence à Genève d'une conférence du désarmement pleinement opérationnelle fournit aux experts gouvernementaux des questions de désarmement, mais aussi aux représentants de la société civile un centre dans lequel ils puissent échanger sur les questions qui les occupent. Si la réputation de la Conférence du désarmement est entachée, de quelque manière que ce soit, cela risque également de nuire aux connaissances et compétences qui font autorité en matière de désarmement en général.

D'ailleurs, les traités que je viens de mentionner font tous l'objet d'un examen régulier, qui a généralement lieu sur une base quinquennale. La Conférence du désarmement n'est cependant soumise à aucun type d'examen. Les réunions de haut niveau convoquées par le Secrétaire général de l'ONU comblent en partie cette lacune mais il n'y a pas de réunions régulières.

À un autre niveau, je suis troublée par un certain nombre d'aspects relatifs à la prolongation de la situation à la Conférence du désarmement. Un grand nombre d'entre eux a été examiné par le Conseil d'administration de l'UNIDIR – le Conseil consultatif pour les questions de désarmement – et je serai donc brève.

Comment faire face à ce paradoxe : la Conférence du désarmement est un organe de négociations qui, depuis plus d'une décennie, n'a pas été en mesure de tenir des négociations sur les questions qui divisent ses membres? Le grand pas en avant de 2009 aura été de courte durée.

Pourquoi, alors que cet organe a enregistré des succès par le passé, ses membres n'ont même pas la volonté d'engager un processus de négociations sur les questions de fond qui les divisent? Puisqu'il faudrait de toute façon un consensus pour l'adoption des résultats de toute négociation, pourquoi a-t-il fallu à plusieurs occasions, durant la phase actuelle non productive dans laquelle se trouve la Conférence, empêcher l'ouverture de négociations? Bien sûr, la règle du consensus est la garantie que les décisions de la Conférence, prises dans le cadre ou à l'issue des négociations, par exemple, celle d'adopter un texte négocié, nécessiteront forcément qu'aucun membre ne soulève d'objection.

Est-ce employer la diplomatie multilatérale de manière responsable que de refuser à de nombreux États la possibilité d'opposer leurs vues et de défendre leurs intérêts nationaux en matière de sécurité? Ne pas

prendre part à des négociations tant que le cadre n'en est pas défini d'une certaine manière est une chose, mais empêcher un membre sur deux de participer en est une autre, qui nuit au débat international, et encore plus à la diplomatie multilatérale.

Sans aborder la question très controversée de savoir si les questions clés de la Conférence du désarmement sont « mûres » pour la négociation, je dois dire que le phénomène de l'établissement de liens et l'absence de processus sur la priorité relative à accorder à chacune de ces quatre questions sont préoccupants. Pour nombre de membres, les négociations sur les matières fissiles sont prioritaires. De nombreux autres donnent la priorité aux négociations sur le désarmement nucléaire en général. Ces positions obstinées ne font que s'annuler mutuellement.

Cela s'applique également aux questions des assurances de sécurité négatives et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Faute d'accord sur une hiérarchisation des questions, il pourrait être impossible, en particulier pour les missions ayant un nombre de représentants limité, d'essayer de traiter toutes les questions clés simultanément. Il est cependant surprenant que la Conférence n'ait même pas jugé utile de répartir le temps entre chaque question, prise séparément, dans le but d'arrêter les mandats nécessaires, l'un après l'autre.

Si un ou plusieurs membres considèrent qu'il est prématuré d'entamer des négociations, quelles autres solutions ne constituant pas une impasse estiment-ils acceptables? Quelles mesures de confiance pourraient-ils par exemple proposer? Quelles activités préalables à des négociations pourraient-ils envisager? De quelle manière une forme de dialogue, sans répétitions stériles de vues diamétralement opposées, pourrait-elle être lancée? En bref, faute de dialogue productif sur la voie à suivre, ternir la réputation de la Conférence du désarmement ne risque-t-il pas d'avoir des répercussions de plus grande portée pour la communauté du désarmement à Genève et pour la diplomatie multilatérale en général?

Tenant compte de cela, je pense que le moment est venu de commencer à envisager des solutions originales, et je suis heureuse de constater à cet égard qu'à la présente session, plusieurs projets de résolution, notamment ceux présentés par l'Autriche, le Mexique et la Norvège, par les Pays-Bas, l'Afrique du

Sud et la Suisse, et par le Canada, ont pu être examinés.

L'UNIDIR se félicite d'avoir, avec l'appui de plusieurs membres et observateurs de la Conférence du désarmement, organisé des colloques et publié des documents sur les problèmes rencontrés à la Conférence et les solutions envisageables, et j'appelle l'attention de la Commission sur notre site Web : www.unidir.org.

Cela m'amène à la deuxième et dernière partie de mon intervention : un aperçu du mandat et des activités de l'UNIDIR ainsi que des pressions auxquels il fait face.

Je voudrais rappeler à la Commission la mission de l'UNIDIR. Le but de l'Institut est de proposer de nouvelles idées en matière de sécurité, à l'appui d'un principe clef de l'ONU : la conviction que la paix et la sécurité de tous ne peuvent être assurées que par le désarmement. En rapport avec les observations que j'ai faites précédemment, le mandat de l'Institut a notamment pour objet

« [d]e faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau progressivement inférieur d'armements, notamment d'armements nucléaires, par des études et des analyses objectives et concrètes ». [Statut de l'UNIDIR, art. II, par. 2 c)]

Le programme de recherche de l'UNIDIR, axé sur des mesures concrètes, vise à recueillir les vues sur la sécurité, le désarmement et le développement nationaux, régionaux et internationaux, en mettant l'accent en priorité sur la sécurité humaine. Donner la priorité aux populations dans le cadre des débats liés à la sécurité mondiale est au cœur de tous les efforts déployés par l'UNIDIR pour contribuer à l'instauration d'une paix durable.

Le programme de travail de l'Institut est examiné chaque année et doit être approuvé par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui tient également lieu de Conseil d'administration de l'UNIDIR.

Comment l'UNIDIR est-il financé? En tant qu'institut de recherche autonome dont l'indépendance est un aspect essentiel de son existence même, l'Institut est totalement distinct du Bureau des affaires de désarmement. Pour s'acquitter de son mandat,

l'Institut dépend presque exclusivement des contributions volontaires versées par des gouvernements et des organisations et fondations internationales. Une subvention imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies sert tout juste à couvrir les dépenses relatives au poste de directeur de l'Institut.

C'est pourquoi la structure de l'UNIDIR est très schématique. L'Institut compte seulement huit membres du personnel de base, employés en équivalent plein temps, y compris les membres du service des publications, chargés de l'édition de la publication trimestrielle *Forum du désarmement*, en anglais et en français, et des ouvrages et des publications de l'UNIDIR. Le nombre de chercheurs dépend des besoins au niveau des projets pour lesquels l'UNIDIR a reçu des financements de la part de donateurs, ce qui signifie que les chercheurs sont recrutés en tant que spécialistes contractuels aux fins du projet en main, et ne sont pas membres du personnel permanent de l'Institut.

Le Comité consultatif a recommandé au Secrétaire général de l'ONU une augmentation du montant de la subvention versée à l'UNIDIR afin de couvrir une plus grande partie des coûts institutionnels. Néanmoins, pendant ce temps, l'Institut reste très largement tributaire des contributions volontaires. Malgré la faible base de financement sur laquelle il fonctionne, l'Institut est très productif et s'est forgé une solide réputation. Comme, à mon avis, les représentants basés à Genève présents ici le confirmeront, l'Institut n'est pas une tour d'ivoire.

Dans un contexte économique mondial difficile, il est logique que les plus hautes qualités de travail soient attendues d'organisations financées par des contributions volontaires. L'UNIDIR s'efforce sans relâche de répondre à ces normes très élevées. Il ne s'attend pas à être financé en intégralité par le budget ordinaire de l'ONU. De fait, son statut prévoit que les contributions volontaires des États et d'organisations publiques ou privées constituent la principale source de financement de l'Institut. En outre, compte tenu de l'obligation de préserver l'indépendance de l'Institut et de ses recherches, le fait qu'il dépend dans une certaine mesure de financements ad hoc contribue à garantir la très grande qualité de tous ses travaux.

Il est néanmoins essentiel que l'Institut dispose de bases de financement plus solides, plus larges et à plus long terme dans l'intérêt de sa viabilité et pour

étayer la qualité de ses recherches et de ses publications.

Je voudrais faire l'observation suivante. La subvention versée à l'Institut – la contribution imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir l'Institut – a tout juste permis, ces dernières années, de couvrir les dépenses relatives au Directeur. Malgré la volonté politique des États Membres d'appuyer une hausse de cette subvention pour couvrir les coûts du Directeur et du personnel de base de l'Institut, exprimée dernièrement en 2010 dans la résolution 65/87, une augmentation de l'aide financière au titre du budget ordinaire n'est toujours pas à l'ordre du jour. C'est pourquoi je demande à nouveau aux États Membres de bien vouloir faire le nécessaire pour couvrir les dépenses de base nécessaires aux travaux de l'Institut. Sans les contributions volontaires des États Membres et d'autres, l'UNIDIR ne serait pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions. En fait, il ne pourrait pas exister.

À cet égard, j'appelle l'attention de la Commission sur la dernière page de la déclaration distribuée, qui explique plus en détail les mécanismes de financement de l'UNIDIR.

Du point de vue du désarmement, et encore plus de Genève, compte tenu des difficultés dont souffre la Conférence du désarmement, il n'a peut-être jamais été aussi nécessaire que l'UNIDIR continue de s'acquitter de son mandat. Je sais les difficultés que peut connaître actuellement le contribuable moyen dans de nombreux pays, et l'Institut est extrêmement reconnaissant aux États Membres qui soutiennent généreusement l'UNIDIR depuis des années, finançant nos projets de recherche et appuyant notre existence même. Je ne peux qu'appeler à ce que cet appui soit maintenu, et même renforcé, par une hausse, même modeste, du montant de la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU. Par ailleurs, je demande également à tous ceux qui bénéficient de ce que réalise l'ONU, c'est-à-dire tous les États Membres de l'ONU, d'envisager de renforcer leur appui à l'Institut.

Je termine en attirant l'attention des délégations sur un objectif dont il me semble qu'il nous est commun : donner à l'UNIDIR les ressources lui permettant de continuer à faciliter la progression, en particulier dans le domaine nucléaire, « par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les

États et vers le développement économique et social de tous les peuples ». [*ibid.*, par. 2 a)]

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants de leurs exposés détaillés.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations ou présenter des projets de résolution sur le groupe 6, « Désarmement et sécurité au niveau régional ».

M. Moktefi (Algérie) : Sur la question du désarmement régional et de la sécurité, l'Algérie a fait de son engagement en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. C'est pourquoi l'Algérie continue avec détermination à apporter son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et privilégier le dialogue, la concertation, et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité, notamment dans la région de la Méditerranée, qui est le carrefour de plusieurs ensembles régionaux.

Ainsi, au niveau de l'Afrique, l'Algérie se félicite de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba relatif à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Cet instrument juridique est une contribution majeure à la dénucléarisation et à la sécurité en Afrique. Il constitue, de ce fait, un facteur essentiel au renforcement de la paix et de la sécurité en Méditerranée.

Ma délégation salue, à cette occasion, le rôle qu'assume aujourd'hui le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui relève du Bureau des affaires de désarmement, et dont le siège est à Lomé. Ce centre est reconnu pour ses activités continentales couvrant un nombre accru de thèmes liés à la paix et au désarmement. À ce titre, il est devenu un centre d'expertise en Afrique. En outre, du fait du caractère continental de ses programmes, le Centre de Lomé a pu renforcer son partenariat avec l'Union africaine ainsi qu'avec les organisations sous-régionales qui collaborent maintenant étroitement avec lui. Compte tenu de ces réalisations, l'Algérie exprime son plein soutien au Centre régional de Lomé.

Dans la sous-région du Sahel, il convient de rappeler que c'est à l'initiative du Gouvernement algérien qu'une véritable coopération régionale a été

mise en place pour la prévention et la lutte contre le terrorisme. En effet, il y avait lieu de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à cette menace. La situation reste encore préoccupante dans cette sous-région, et nul ne peut nier qu'elle peut avoir des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du continent africain.

Cette situation, aggravée par l'envergure du commerce et du transfert illicites des armes légères, risque de se dégrader, d'où l'exigence du redoublement des efforts et du renforcement de la coopération entre les États de la sous-région dans leur combat contre le terrorisme. Elle requiert également une assistance et un soutien conséquents de la part de la communauté internationale pour renforcer la capacité des pays du Sahel de faire face à ce fléau. Il est clair, par conséquent, que les défis et les périls qui menacent la stabilité du continent africain risquent de se répercuter également dans la région méditerranéenne.

Au niveau du Moyen-Orient, l'Algérie se félicite du lancement du processus préparatoire de la Conférence de 2012 sur l'établissement dans cette région d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en application du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai 2010, et de la résolution sur le Moyen-Orient des trois coauteurs, adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. L'Algérie souhaite vivement que cette conférence de 2012 aboutisse, avec la participation de tous les États de la région, à des résultats concrets et substantiels.

Conformément à sa politique méditerranéenne active fondée sur les principes de coopération, d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel, l'Algérie se fait un honneur, comme il est de tradition ces dernières années, de soumettre à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée générale, en cette soixante-sixième session et au titre du point 103 de l'ordre du jour, un projet de résolution intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». La cote du document est A/C.1/66/L.22.

À l'exception des mises à jour techniques, ce projet de résolution conserve l'intégralité du texte contenu dans la résolution 65/90 antérieure. Il fait état notamment des efforts que déploient les pays

méditerranéens en vue de faire face, de façon globale et coordonnée, aux défis qui leurs sont communs. L'objectif général vise à faire de la Méditerranée une zone de paix, de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la stabilité et la prospérité.

Ce texte invite tous les États de la région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Pour l'essentiel, il encourage tous les États de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance mutuelle.

Ce projet de résolution encourage également les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive par des terroristes. La coopération est, de même, encouragée dans la lutte contre la criminalité organisée et les transferts illicites d'armes.

Ce texte réaffirme, enfin, que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité de l'Europe ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales.

La délégation algérienne ainsi que les 46 coauteurs comptent sur l'appui de l'ensemble des États Membres pour l'adoption par consensus de ce projet de résolution, qui revêt une importance et une pertinence plus grandes à la lumière des développements que connaît la région méditerranéenne.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/C.1/66/L.5, « Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », au titre du point 89 de l'ordre du jour.

Le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau convaincu que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux utilisateurs maritimes de l'océan Indien aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien est importante et faciliterait grandement un dialogue bénéfique à tous sur la voie de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'océan Indien.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de promouvoir des démarches consensuelles

favorables aux efforts de paix dans la région. Le Mouvement espère que la Première Commission apportera son appui au projet de résolution.

Se félicitant de l'adoption par consensus du plan d'action détaillé sur le Moyen-Orient, concernant en particulier la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, dans les conclusions et recommandations sur le suivi de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP exhortent fermement le Secrétaire général et les coauteurs de la résolution de 1995 à prendre, en consultation et en collaboration étroites avec les États de la région, les mesures qui s'imposent pour convoquer une conférence en 2012.

Dans ce contexte, les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP accueillent avec satisfaction la désignation du Sous-Secrétaire d'État finlandais, M. Jaakko Laajava, comme facilitateur, et de la Finlande comme pays hôte de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus.

En attendant la création d'une telle zone, le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël accède sans tarder au TNP, et soumette rapidement toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Mouvement appelle également à l'interdiction totale et complète du transfert à Israël de tous équipements, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au nucléaire et de la fourniture à ce pays d'une assistance dans les domaines scientifiques ou techniques liés au nucléaire.

M^{me} Smolic (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés, à savoir l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, la République bolivarienne du Venezuela et mon propre pays, l'Uruguay.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dont le siège est à Lima, au Pérou, a été créé par l'Assemblée générale en 1986, par le biais de la résolution 41/60 J.

Le Centre se distingue des autres centres du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies par son mandat, qui ne porte pas uniquement sur la mise en œuvre des mesures de paix et de désarmement mais également sur la promotion du développement économique et social. Sur la base de ce mandat renforcé, le Centre a été en mesure de mettre en place des programmes de travail caractérisés par leur abord interdisciplinaire et un large dialogue avec les différents acteurs de la région, qui comprennent d'autres organes des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les autorités provinciales et municipales et les représentants de la société civile.

Son programme comprend, entre autres, la promotion des mesures de confiance; la prévention et le règlement des conflits; l'appui aux États de la région dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière de maîtrise des armements; et l'éducation et la sensibilisation aux problèmes relatifs à la paix et à la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'aide aux États aux fins de la réduction et de la prévention de la violence armée par le biais d'une meilleure maîtrise des armements a été l'un des grands domaines d'action du Centre régional durant ces dernières années. Conformément à son mandat, le Centre a entrepris une série d'activités de portée nationale, régionale et sous-régionale, au nombre desquelles on peut citer : des cours de formation à la lutte contre le commerce illicite des armes qui ont déjà permis la formation, depuis 2002, de plus de 2 700 fonctionnaires chargés de l'application des lois; une assistance technique en matière de gestion des arsenaux et de destruction des armes à feu; une analyse de l'adaptation des lois des pays aux engagements internationaux qu'ils ont pris dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération; la promotion d'une plus grande coordination entre les organes nationaux chargés de la sécurité, qui reste un problème particulièrement épineux pour notre région; et un enseignement portant sur les instruments internationaux dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Nous accueillons avec satisfaction l'initiative qu'a eue le Centre de mettre sur pied le premier cours

spécifiquement consacré aux femmes de la région andine dont le travail est lié à la maîtrise des armes à feu, et qui s'est tenu à Lima du 22 novembre au 3 décembre 2010. Nous sommes conscients que la problématique hommes-femmes a une dimension intersectorielle, et que par conséquent, il faut promouvoir et encourager le rôle des femmes dans le désarmement.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport A/66/140, on a constaté une augmentation des demandes d'aide au Centre émanant des États Membres et des organisations régionales, ce qui témoigne de la confiance croissante que l'on met dans l'efficacité du Centre et de la reconnaissance de son travail dans ce domaine.

Le MERCOSUR et ses États associés sont reconnaissants de l'appui financier apporté par quelques gouvernements de la région et de l'extérieur en vue du développement des activités programmatiques du Centre régional. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien aux activités du Centre.

Compte tenu du rôle important que joue le Centre régional dans la promotion d'un programme de paix, de sécurité et de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, y compris la problématique hommes-femmes, le MERCOSUR et ses États associés appuient le projet de résolution présenté par le Pérou au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes » (A/C.1/66/L.16), dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus, comme aux précédentes sessions de la Première Commission.

Le Conseil sud-américain de défense de l'Union des nations de l'Amérique du Sud a été créé en décembre 2008 comme instance de consultation, de coopération et de coordination en matière de défense, afin de consolider l'Amérique du Sud en tant que zone de paix, de forger une identité sur les questions de défense, et de promouvoir le consensus en vue de raffermir la coopération régionale, en particulier en ce qui concerne l'analyse et la discussion des éléments d'une stratégie commune en matière de défense; la promotion de l'échange d'informations; l'élaboration de positions régionales communes dans les instances multilatérales de défense; l'adoption renforcée de mesures de confiance; et l'encouragement des échanges

dans les domaines de la formation et de l'entraînement militaires.

Depuis sa création, le Conseil a adopté son statut et des plans d'action biennaux qui érigent en priorités les initiatives en matière de défense, de coopération militaire et d'action humanitaire ainsi que dans les domaines des opérations de paix; de l'industrie et des technologies de défense; et de l'éducation et de la formation.

À cet égard, le Conseil a conclu des accords sur la création d'un mécanisme de mesures de confiance et de sécurité régionale. En outre, il a engagé des discussions autour des méthodes de mesure des dépenses militaires afin d'encourager la transparence et mené des activités dans des domaines comme le développement d'une industrie et d'une technologie de défense, la participation à des opérations de maintien de la paix et la modernisation des ministères de la défense de la région.

Il a également été décidé d'établir un centre d'études stratégiques de la défense, en tant qu'instance chargée de générer des connaissances et de diffuser les réflexions stratégiques sud-américaines dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Le MERCOSUR et les États associés saluent les résultats importants réalisés par le Conseil sud-américain de défense depuis sa création, et se disent prêts à continuer à appuyer cette instance qui contribue au renforcement de l'unité, la paix et la sécurité régionales.

Le MERCOSUR et les États associés reconnaissent qu'il est urgent de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre au vu de leurs effets pernicieux sur la sécurité de tous les États, des sous-régions, des régions et du monde. Ces armes mettent notamment en danger le bien-être des peuples et leur développement économique et social. À cet égard, le MERCOSUR et les États associés réaffirment qu'il importe de continuer à renforcer les efforts bilatéraux, sous-régionaux et régionaux en faveur de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la mise en œuvre des accords, déclarations et arrangements adoptés au fil des ans en matière de paix, de stabilité, de mesures de confiance et de sécurité.

Ils réitèrent également leur volonté de continuer à favoriser une culture de paix et à promouvoir l'éducation en faveur de la paix dans les pays de la

région, réaffirmant ainsi leur objectif qui est de continuer à consacrer plus de ressources au bien-être de leurs peuples.

M^{me} Comfort (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur le groupe thématique du désarmement régional au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La coopération continue aux niveaux régional et sous-régional a joué un rôle crucial pour permettre aux États membres de la CARICOM de faire face à diverses menaces pesant sur la sécurité de leur région. Au niveau de la CARICOM, on connaît déjà les efforts déployés par la région pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et des munitions et contre la criminalité transnationale organisée qui l'accompagne, y compris l'adoption récente par les chefs d'État de la CARICOM d'une déclaration sur les armes légères et de petit calibre.

Sur le plan technique, les efforts consentis par la CARICOM pour lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre, notamment par l'application de l'Instrument international de traçage, se trouvent renforcés par la participation de la région au projet de l'Organisation des États américains sur la promotion du traçage des armes à feu en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans le cadre de ce projet, mis en œuvre avec l'assistance du Gouvernement des États-Unis, qui fournit tout à la fois un financement et du matériel, du matériel de traçage des armes à feu a été livré cette année aux Bahamas, au Belize et à la République du Guyana.

Ce projet finance également la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, et vise à renforcer les capacités nationales en matière de traçage des armes à feu.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes reste un partenaire important de la CARICOM dans les efforts que mène cette dernière pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et des munitions.

La CARICOM salue la nomination de M^{me} Mélanie Régimbal à la direction du Centre, et nous nous engageons à l'appuyer durant son mandat.

Le Centre régional a aidé les États membres de la CARICOM à renforcer les capacités de leur personnel

de police et judiciaire; à améliorer leurs capacités de gestion des stocks; et à aligner leur législation nationale sur les instruments mondiaux et régionaux.

À l'heure actuelle, le Centre régional met en œuvre la phase II du programme d'assistance à la destruction des armes à feu et à la gestion des stocks dans les États des Caraïbes. Les principaux objectifs de ce projet comprennent un renforcement de la gestion et de la sécurité des installations de stockage des armes afin d'empêcher leur détournement sur le marché illicite et de faciliter la coordination et la coopération interinstitutionnelles entre les entités nationales chargées de lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

La CARICOM félicite également le Centre régional pour ses efforts dans le domaine de la prévention de la violence armée et de l'intégration des perspectives hommes-femmes dans divers projets de désarmement entrepris actuellement dans la région. Nous saluons notamment le Centre régional pour le cours institutionnel spécialisé sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères destiné uniquement aux femmes.

Région où l'allocation des ressources peut s'avérer difficile, la CARICOM reconnaît la valeur d'une approche collective face à des problèmes complexes, notamment lorsqu'ils ont des conséquences transfrontalières, comme par exemple le désarmement. C'est dans cet esprit que les efforts déployés par la CARICOM pour empêcher les terroristes d'acquiescer, de trafiquer et d'utiliser des armes de destruction massive ont été coordonnés au travers de la mise en œuvre par la CARICOM de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À l'heure actuelle, nous nous concentrons sur la question de la non-prolifération et sur la nécessité de renforcer nos capacités de prévention et d'atténuation d'une attaque chimique, biologique, radiologique ou nucléaire éventuelle, y compris en sensibilisant les divers acteurs de la région et en renforçant leurs capacités.

Pour remédier aux défis auxquels sont confrontés les États membres de la CARICOM dans les domaines administratif, juridique et technique du désarmement, la CARICOM a forgé une approche coopérative facilitée par son Comité d'initiative chargé de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le Comité cherche à mettre au point un cadre de référence juridique qui aidera les États de la région à instituer des contrôles des transferts illicites

potentiels et permettra finalement d'interdire ces activités, d'ouvrir les enquêtes y afférentes et d'entamer des poursuites.

À cette fin, une analyse des lacunes régionales, qui sous-tendra l'élaboration du cadre de référence juridique, a commencé en février 2011. Elle sera coordonnée avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques notamment.

Le Programme de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de la CARICOM devrait, à terme, contribuer considérablement à renforcer le dispositif de sécurité de la région dans son ensemble. La mise en œuvre nécessitera également d'assurer la formation et les ressources nécessaires pour déceler, identifier et prévenir les transferts qui enfreignent les lois et réglementations de contrôle des exportations. Elle comportera une formation dans l'analyse effective des risques et le ciblage de stratégies visant à prévenir l'exportation, la réexportation, l'importation, le transit ou le transbordement de biens stratégiques; une formation dans l'utilisation des informations et renseignements commerciaux pour déceler les transferts suspects et réduire les obstacles entravant le commerce légitime; et la mise en œuvre de mesures visant à garder la trace de biens stratégiques et à assurer et à maintenir leur protection physique.

Grâce à l'aide de l'UNODC, la région a intensifié ses efforts pour améliorer la coopération dans le domaine de l'assistance juridique mutuelle afin de lutter contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, y compris tout récemment par la tenue d'un atelier de l'UNODC sur le financement du terrorisme à Montego Bay (Jamaïque) du 11 au 13 octobre. Des représentants des pays des Caraïbes et d'Amérique latine y ont participé.

En tant que région aux ressources limitées et aux frontières poreuses, nous avons beaucoup de problèmes de sécurité. Grâce à l'aide d'organisations régionales et sous-régionales, nous continuons de faire tous les efforts possibles pour lutter contre ces menaces, et instaurer un environnement sûr pour nos populations.

M. Obisakin (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom des 53 États membres du Groupe des États d'Afrique, le Nigéria souhaite présenter le projet de résolution A/C.1/66/L.52, « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en

Afrique », au titre du point 99 a) de l'ordre du jour. Un projet de résolution similaire a été examiné à la soixante-quatrième session et adopté en tant que résolution 64/62.

Établi à Lomé, au Togo, en 1986, en application de la résolution 40/151 G, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique est le résultat d'une demande officielle formulée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine, devenue l'Union africaine, dans sa résolution AHG/Res.138 XXI.

Depuis sa création, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique est à l'avant-garde des programmes et activités liés au désarmement, à la maîtrise des armements et à la sécurité sur le continent. Il a consolidé ses partenariats et ses relations de travail avec la Commission de l'Union africaine, les commissions économiques régionales africaines, les organisations de la société civile et plusieurs institutions consacrées à la recherche dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité.

Depuis quelque temps, le Centre coopère activement avec l'Union africaine, et s'est employé assidûment à l'assister dans l'élaboration et l'adoption de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, récemment adoptée à Lomé par les experts gouvernementaux de l'Union africaine. Cette coopération comprend également une assistance aux experts de l'Union africaine dans la définition et la mise au point d'une position africaine commune sur un projet de traité sur le commerce des armes. Le centre a en outre fourni à l'Union africaine un projet de code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique.

Par ailleurs, le Centre a aidé les 11 États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, à élaborer et adopter la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, adoptée à Kinshasa.

Les autres efforts du Centre se déploient dans le cadre de l'appui apporté aux 11 États membres du Comité consultatif permanent dans l'élaboration et l'adoption du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale.

Il a en outre fourni une assistance au Comité consultatif permanent en vue de l'adoption de la position commune de l'Afrique centrale sur le projet de traité sur le commerce des armes. Le Centre a notamment aidé le Burundi, Djibouti, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda à régler les activités de courtage au niveau national et à mettre en place des logiciels permettant d'établir un registre des courtiers et des licences de courtage.

Une aide a également été proposée au Mozambique pour la mise au point de modules de formation et la formation des instructeurs en matière d'armes légères et de petit calibre au sein de son École de police, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour l'établissement et l'adoption de lignes directrices aux fins de l'harmonisation de la législation relative aux armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest et de la mise en place d'une base de données sur la législation relative aux armes légères et de petit calibre. Enfin, le Centre a également contribué à élargir l'accès aux outils de formation et la formation des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale sur les aspects pratiques du désarmement et de la consolidation de la paix.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite que ce projet de résolution annuel soit appuyé et accepté, compte tenu des très nombreuses activités menées par le Centre pour atténuer les effets des problèmes liés aux conflits, à la prolifération des armes et autres difficultés associées au commerce et à l'utilisation illicites des armes classiques en Afrique. L'Afrique est convaincue de l'efficacité des mesures de prévention.

Le Groupe des États d'Afrique appelle également à l'apport d'un financement suffisant pour lui permettre de régler les problèmes liés au faible soutien financier dont bénéficie le Centre. Une augmentation des financements, en particulier de la part des États africains, contribuerait certainement à son développement opérationnel et institutionnel.

Le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États Membres à réitérer leur engagement en faveur de la paix et du désarmement en Afrique en appuyant ce projet de résolution. Le Groupe remercie les auteurs

actuels et futurs de leur appui au centre et au projet de résolution. Nous sommes reconnaissants à tous les coauteurs, passés et futurs.

Nous demandons que ce projet de résolution soit adopté par consensus, comme d'habitude.

M. Borg (Malte) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la présente session de la Première Commission, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de cet organe important, et de la manière exemplaire dont il conduit nos travaux.

Malte se félicite de participer une fois de plus à cet important débat général annuel sur le désarmement et la sécurité au niveau régional. Comme les années précédentes, mon intervention sera principalement axée sur les efforts entrepris par Malte et les États de la région pour renforcer la sécurité et la coopération en Méditerranée.

Il est tout naturel pour Malte, pays européen situé au carrefour des routes de la Méditerranée, de placer les questions euro-méditerranéennes au cœur de sa politique étrangère. La situation géostratégique de Malte nous rend particulièrement sensibles aux relations intrinsèques qui lient les rives nord et sud de la Méditerranée. Malte participe activement à toutes les instances régionales concernant la Méditerranée, et n'a jamais failli à son engagement en faveur de la région méditerranéenne.

Nous sommes depuis toujours motivés par l'objectif prioritaire d'être présents partout sur le terrain et de veiller à ce que les fruits de ces efforts se fassent sentir dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

L'objectif stratégique principal de Malte est de jouer un rôle dynamique dans le sens de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Méditerranée, par le biais de diverses mesures de confiance et de sécurité veillant à renforcer le dialogue et la compréhension dans notre région.

En novembre 2010, Malte a accueilli la première conférence régionale de l'Alliance des civilisations consacrée à la Méditerranée. Les priorités définies dans la Stratégie régionale pour la Méditerranée, adoptée à la Conférence de Malte, traitent précisément des questions qui, quelques mois plus tard, ont été au cœur de bouleversements sans précédent en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Les priorités définies par la Conférence mettent en avant une stratégie claire visant à améliorer la situation politique et socioéconomique de la région. L'adoption de la Stratégie pour la Méditerranée a jeté les bases de ce que Malte considère devoir maintenant se traduire par une réponse concrète à la vague nouvelle de démocratie et de bonne gouvernance qui s'est emparée de la région.

Cette stratégie est utile en soi car elle a été élaborée dans le cadre d'une conférence rassemblant les civilisations, en dépit des tensions qui continuent de régner dans la région méditerranéenne. Les répercussions du Printemps arabe et la prospérité et la compréhension mutuelle que nous appelons tous de nos vœux dans notre région continueront certainement d'inspirer les populations et leur volonté de donner suite à cette stratégie dans l'unité et la dignité.

Le Printemps arabe, en particulier les événements en Libye, a vu Malte jouer un rôle stratégique en tant que base logistique et de transit pour les opérations d'évacuation, puisque plus de 17 000 personnes ont été rapatriées via Malte. La plate-forme humanitaire créée à Malte durant les premiers jours de la crise poursuit à ce jour son aide, en rationalisant, facilitant et simplifiant les procédures que doivent suivre les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui coordonnent l'acheminement de l'aide humanitaire vers la Libye via Malte.

Malte joue un rôle capital dans l'appui aux efforts de secours, qui englobent les opérations aériennes des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, mais aussi, entre autres, celles du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial, et celles des différents États.

En juillet 2011, Malte a participé avec 51 pays à un séminaire parrainé par l'Union européenne en vue de promouvoir la confiance et d'appuyer le processus visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Malte espère que cette manifestation fructueuse s'inscrit dans une démarche progressive vers la réalisation de cet objectif, ce qui permettrait ensuite de renforcer la sécurité de chaque pays de la région en mettant l'accent sur les armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que les missiles.

Un autre événement important de ces 12 derniers mois a été la Conférence méditerranéenne de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui s'est déroulée les 10 et 11 octobre au Monténégro et qui a rassemblé États participants à l'OSCE et Partenaires pour la coopération. Un accent particulier a été mis, à cette occasion, sur la recherche de moyens en vue d'aider les pays partenaires de l'OSCE dans le sud de la Méditerranée. Les principaux sujets abordés concernaient le maintien de l'ordre et le rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques; la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit; la réforme électorale; et la bonne gouvernance. L'OSCE a proposé de partager avec les partenaires intéressés l'expérience acquise à l'appui des processus démocratiques au sein de ses États participants.

Le Bureau de liaison de la Commission européenne et de la Ligue des États arabes, qui a été créé à Malte il y a juste deux ans, considère comme une priorité la mise au point de projets permettant de contribuer aux mesures de renforcement de la confiance en place et aux systèmes d'alerte rapide et d'intervention en cas de crise, mais également à la mise au point de projets portant sur les préoccupations liées à la sécurité dans les domaines économique et environnemental. Malte fait le vœu que toutes les parties seront en mesure de reconnaître l'importance que revêt ce cadre pour l'engagement et le dialogue interrégional sur les questions stratégiques intéressant ces deux organisations, aux fins du renforcement de la compréhension et de la coopération entre leurs États membres.

Malte appuie activement le rôle que jouent les parlementaires dans la réponse aux aspirations des peuples de la Méditerranée et même au-delà. À cet égard, Malte a l'honneur d'accueillir le siège de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, qui réunit, sur un pied d'égalité, les parlementaires de tous les pays riverains de la Méditerranée au sein d'une instance qui leur est propre, où ils peuvent examiner des questions intéressantes directement les pays de la région et prendre des décisions à leur sujet.

La sixième session plénière de l'Assemblée, qui doit avoir lieu à Palerme, en Italie, à la fin du mois, sera une nouvelle occasion pour les parlementaires des États riverains de la Méditerranée de participer à la formulation d'initiatives, d'idées, de propositions et de solutions éventuelles visant à mettre la diplomatie parlementaire au service du renforcement de la paix et de la sécurité dans la région méditerranéenne.

L'Union pour la Méditerranée et la politique européenne de voisinage sont deux autres processus qui continuent d'engendrer un dialogue politique bien nécessaire, aux incidences directes sur le renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée. Malte appuie les efforts de l'Union pour la Méditerranée, qui s'emploie à mettre en œuvre des projets réalisables aux fins de résultats concrets, dans le contexte général de la gestion commune Nord-Sud de l'Union. L'organisation le mois prochain par l'Académie méditerranéenne d'études diplomatiques de l'Université de Malte du séminaire euro-méditerranéen d'information et de formation est encore un autre exemple de la mise en place d'une culture de dialogue et de coopération entre les États membres de l'Union européenne et leurs partenaires méditerranéens.

Le lancement en juin 2011 du Bureau européen d'appui en matière d'asile, qui siège à Malte, représente une nouvelle initiative importante qui permettra de rationaliser les politiques en matière d'asile entre les différents États membres de l'Union européenne et d'améliorer la coopération entre les autorités. De fait, il est reconnu que le phénomène montant de l'immigration illégale exige une action coordonnée de tous les pays méditerranéens.

Ces 10 dernières années, Malte est à son tour devenue un pays de destination de l'immigration, qui attire un grand nombre d'immigrés illégaux et de demandeurs d'asile. Malte assure une protection internationale à ces personnes et reconnaît le droit d'asile de plus de 50 % des demandeurs, chiffre disproportionné par rapport aux caractéristiques géographiques et démographiques de Malte. Si Malte affirme sa volonté d'honorer ses obligations internationales, elle réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de lui prêter son concours dans le processus de réinstallation de ces malheureux.

Le Gouvernement maltais, fidèle à sa pratique de recherche de nouvelles initiatives permettant un renforcement de la coopération dans la Méditerranée et au niveau sous-régional, a l'intention d'organiser dans le courant du premier semestre de l'année prochaine le deuxième sommet du Forum de la Méditerranée occidentale, connu également sous le nom de Dialogue 5+5. Malte est convaincue que ce dialogue est une autre pierre d'angle de notre action, qui représente une contribution valable aux nouvelles réalités apparaissant dans la région méditerranéenne et qui ont un impact direct sur la vie de tous les peuples méditerranéens.

Le renforcement du lien entre sécurité en Europe et sécurité en Méditerranée est le motif primordial de l'appui et de l'aval qu'apporte Malte aux initiatives permettant de susciter une bonne dynamique de développement politique, économique et social en Méditerranée.

Il est généralement reconnu que les répercussions politiques et sécuritaires de la situation au Moyen-Orient ont un impact direct sur l'évolution de la situation dans la région méditerranéenne et au-delà. Malte fait le vœu que les négociations directes reprendront entre Israéliens et Palestiniens afin de renforcer la confiance dans les deux camps. Parallèlement, nous continuons d'appuyer les efforts visant à réaliser la solution des deux États, qui permettra à un État de Palestine indépendant, démocratique et viable de vivre côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

Malte entend continuer, avec les autres États Membres de l'ONU, en particulier les pays des rives de la Méditerranée, à faire fond sur les acquis obtenus dans le sens du renforcement du dialogue entre les pays de la région méditerranéenne. Malte continuera également de participer activement aux efforts de toutes les parties prenantes en vue du renforcement des différentes enceintes intergouvernementales et parlementaires méditerranéennes et euro-méditerranéennes.

En se portant une nouvelle fois coauteur du projet de résolution A/C.1/66/L.22, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », et en exhortant tous les États Membres à l'approuver sans le mettre aux voix, Malte réitère sa conviction que la sécurité en Méditerranée est étroitement liée à la sécurité en Europe et à la paix et la sécurité internationales. Ma délégation remercie la délégation algérienne d'avoir rédigé ce projet de résolution, dont elle espère sincèrement que les dispositions seront pleinement mises en œuvre.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Il reste 11 orateurs sur la liste pour ce groupe de questions. Nous leurs donnerons la parole lundi.

Vingt-sept orateurs sont inscrits sur la liste pour le groupe de questions 7, « Mécanisme de désarmement ». Avec l'assentiment des membres de la Commission, je propose de clore la liste maintenant.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.